



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Référence :** 029/D/05-07-2024**Objet :****Avenant n°1 au lot n°3 ENVELOPPE FACADE du marché n°23TREHABDELT de travaux de réhabilitation exemplaire et résiliente de l'école Joseph Delteil à Grabels.**

## **DECISION**

*Le Maire de la Commune de Grabels,*

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2122-22,*

***Vu** la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2022 n° 043 donnant délégation de fonction du Maire, visée par la Préfecture le 1<sup>er</sup> avril 2022, et notamment le point 4 autorisant le Maire « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,*

***Vu** la consultation lancée le 18 octobre 2023 sur le profil de l'acheteur selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des L. 2123-1, L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique et publiée : le 18 octobre sur le site internet de la ville ; le 18 octobre au BOAMP sous la référence n°23-143438, le 21 octobre au Midi Libre sous la référence n°E23165811,*

***Vu** la décision n°49 en date du 22 novembre 2023 portant attribution du lot N°3 du marché n°23TREHABDELT de travaux de réhabilitation exemplaire et résiliente de l'école Joseph Delteil à Grabels, à l'entreprise Environnement bois, mandataire solidaire du groupement conjoint ; co-traitants SAS Pistre et fils, Structures bois Couverture et Solares ;*

## **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** *D'approuver l'avenant n°1 au lot n°3 du marché de travaux de réhabilitation exemplaire et résiliente de l'école Joseph Delteil à Grabels comme suit :*

Lot	Désignation	Titulaires	Répartition initiale des montants HT entre co-traitants avant avenant	Répartition modifiée des montants HT entre co-traitants suite à avenant	Répartition modifiée des montants TTC entre co-traitants suite à avenant
3	ENVELOPPE FACADE	ENVIRONNEMENT BOIS (Mandataire groupement)	304 533,38 €	609 066,76 €	730 880,11 €
3	ENVELOPPE FACADE	SAS PISTRE ET FILS (Co-traitant)	697 246,94 €	697 246,94 €	836 696,33 €
3	ENVELOPPE FACADE	SOLARES (Co-traitant)	123 085,00 €	123 085,00 €	147 702,00 €
3	ENVELOPPE FACADE	STRUCTURE BOIS COUVERTURE (Co-traitant)	304 533,38 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAUX	1 429 398,70 €	1 429 398,70 €	1 715 278,44 €

L'avenant a pour objet la nouvelle répartition des prestations entre les 4 co-traitants du groupement solidaire et la nouvelle redistribution des montants entre les co-traitants.

Toutes les clauses du marché initial demeurent inchangées pour autant qu'elles ne soient pas contraires au présent avenant.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser la signature de l'avenant par le Maire de la ville de Grabels ;

**ARTICLE 3 :** La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission à la Préfecture et d'une publication ;

**ARTICLE 4 :** Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Grabels, le 8 juillet 2024.

Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Maire,

Monsieur René REVOL

